



OFFICE OF
SCHOOL HEALTH

Avis d'exclusion de l'établissement scolaire faute de vaccination(s)

Nom de l'enfant :	Identifiant scolaire :	
Établissement scolaire :	Grade/Classe :	Date :
Tél. de l'établissement scolaire :		

Mesdames, Messieurs les parents et tuteurs d'élèves,

Ce courrier a pour objet de vous notifier que votre enfant n'a toujours pas reçu la totalité des vaccins obligatoires pour être scolarisé(e). Conformément à la Section 2164 du Code de la santé publique, votre fils/fille ne sera pas autorisé(e) à retourner dans l'enceinte scolaire à moins que vous puissiez fournir les certificats prouvant qu'il(elle) a bien reçu toutes les doses requises du ou des vaccins suivants :

LES DOSES DE VACCIN QUI ONT ÉTÉ ADMINISTRÉES AVANT L'ÂGE REQUIS OU DANS L'INTERVALLE NE SONT PAS VALABLES ET NE SONT PAS COMPTÉES AU NOMBRE DES DOSES CITÉES CI-DESSOUS.

Vaccin	Doses requises	Commentaires (Prière de vous référer au SH 65 pour vous informer sur les exigences détaillées)
DTaP (Vaccin acellulaire contre <i>Diphtherie-tétanos-coqueluche pertussis</i>) / Tdap (Vaccin acellulaire contre <i>Tétanos-Diphtherie-coqueluche pertussis</i>) / Td (<i>Tétanos-diphtherie</i>)	1 ^{ère} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e	4 doses sont requises pour les élèves du pré-Kindergarten. 5 doses sont requises pour les élèves du Kindergarten au 5 ^e grade. Si la 4 ^e dose a été administrée à l'âge de 4 ans ou plus tard, on peut se contenter de 4 doses. Trois (3) doses sont requises si l'enfant a commencé à recevoir les séries de doses à l'âge de 7 ans ou plus tard. Trois doses sont requises pour les élèves du 6 ^e au 12 ^e grade.
Tdap (<i>Tétano-diphtherie-acellulaire contre la coqueluche</i>)	1 ^{ère}	Requise pour tous les enfants âgés de 11 ans ou plus, du 6 ^e au 12 ^e grade ou d'un niveau équivalent pour les cadres scolaires où les élèves ne sont pas répartis par grades.
IPV(<i>polio</i>)	1 ^{ère} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	Trois (3) doses sont requises pour les élèves du Pré-Kindergarten, des classes du 3 ^e au 5 ^e grade et de celles du 9 ^e au 12 ^e grade. Quatre (4) doses sont requises pour les élèves du Kindergarten, 1 ^{er} , 2 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e grades. Si la 3 ^e dose a été administrée à l'âge de 4 ans ou plus tard, on peut se contenter de 3 doses. La preuve sérologique de l'immunité est acceptée lorsque qu'elle est prouvée pour tous les trois sérotypes de la polio.
MMR (<i>rougeole, oreillons, rubéole</i>)	1 ^{ère} 2 ^e	Une (1) dose est requise pour les élèves du pré-Kindergarten. Pour tous les élèves du Kindergarten au 12 ^e grade, 2 doses du vaccin rougeole-oreillons-rubéole (MMR) sont requises. La première dose doit être administrée le jour du premier anniversaire ou plus tard et la seconde dose 28 jours au moins après la première dose. La preuve sérologique de l'immunité est acceptable.
Hep B (<i>hépatite B</i>)	1 ^{ère} 2 ^e 3 ^e	Trois (3) doses sont requises pour les élèves du pré-Kindergarten, ceux des classes allant du Kindergarten au 12 ^e grade. La preuve sérologique de l'immunité est acceptable.
Varicelle (Chickenpox)	1 ^{ère} 2 ^e	Tous les élèves entrant en Kindergarten, 1 ^{er} , 2 ^e , 6 ^e , 7 ^e ou 8 ^e grade doivent avoir reçu 2 doses de vaccin contre la varicelle (chickenpox) séparées par un intervalle de 28 jours au minimum ; la première dose doit être administrée le jour du premier anniversaire ou après. Pour les élèves du pré-Kindergarten, du 3 ^e au 5 ^e grade et du 9 ^e au 12 ^e grade, une dose de vaccin administrée le jour du premier anniversaire ou plus tard est obligatoire. La preuve sérologique de l'immunité ou une attestation que l'enfant a eu la varicelle, délivrée par un prestataire de soins de la santé, sont acceptables.
Hib (<i>grippe Haemophilus influenzae type b</i>)	1 ^{ère} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	Pour les enfants de pré-Kindergarten uniquement : le vaccin doit être administré, en fonction de l'âge, en concordance avec les visites médicales de routine et/ou lors des rendez-vous pour les vaccinations que l'enfant aurait dû avoir antérieurement.
PCV (<i>vaccin conjugué contre les pneumocoques</i>)	1 ^{ère} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	Pour les enfants de pré-Kindergarten uniquement : le vaccin doit être administré, en fonction de l'âge, en concordance avec les visites médicales de routine et/ou lors des rendez-vous pour les vaccinations que l'enfant aurait dû avoir antérieurement.
MenACWY (<i>Le vaccin quadrivalent conjugué Quadrivalent meningococcal conjugate</i>)	1 ^{ère} 2 ^e	Tous les enfants en classe de 7 ^e grade doivent prendre une seule dose de MenACWY. Les élèves entrant en 12 ^e grade doivent prendre 2 doses de MenACWY ou 1 dose à 16 ans ou après. La 2 ^e dose doit être administrée le jour que l'enfant fête ses 16 ans ou après. Sinon, il lui faut administrer une 3 ^e dose de MenACWY.

Si votre enfant a déjà reçu ces vaccins, présentez-en le certificat de vaccination officiel, à l'infirmier ou au chef, de l'établissement scolaire. Veuillez demander à votre médecin ou prestataire de soins de santé de bien indiquer dans le Registre des vaccinations de la Ville (Citywide Immunization Registry - CIR) tous les vaccins reçus par l'enfant, même ceux reçus dans un autre centre ou cabinet médical. Vous trouverez ci-joint un exemplaire des exigences de vaccination, applicables durant l'année scolaire 2016-2017. Pour savoir où faire vacciner votre enfant, composez le **311**.

(Nom/Signature du chef de l'établissement scolaire)
Copie au : Dossier de l'élève
L'enseignant chargé du suivi des absences (attendance teacher)